



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE D'ALLASSAC**

Partie 1 – Cadre général

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mise en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats de paiement et titres de recette émis par la Commune durant l'année budgétaire 2025, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif de la Commune, comme pour toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux structurants et les acquisitions d'immeubles ou de matériel important ainsi que l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Europe, l'Etat, le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Partie 2 – Le compte administratif 2025

I. RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

- Résultat d'investissement 2025 :	- 93 626.25 €
- Report résultat 2024 :	<u>- 132 861.54 €</u>
- Résultat cumulé d'investissement 2025 :	- 226 487.79 €
- Restes à réaliser en dépenses 2025 :	- 283 145.28 €
- Restes à réaliser en recettes 2025 :	<u>435 796.62 €</u>
- Résultat de clôture 2025 :	- 73 836.45 €
-	
- Résultat de fonctionnement 2025 :	499 683.71 €
- Report résultat 2024 :	500 785.50 €
- Report Budget Caisse des écoles	12 681.52€
- Résultat de clôture 2025 :	<u>1 013 150.73 €</u>
- Besoin de financement en section d'investissement 2026 :	<u>- 73 836.45 €</u> (affectation au 1068)
- Report en section d'investissement 2026 (au compte 1068)	400 000.00 €
- Report en section de fonctionnement au BP 2026 :	539 314.28 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, piscine...), au domaine de la Commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par l'entretien des bâtiments communaux, leur consommation en fluides et en énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées pour le compte de la mairie, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses

Le compte administratif de l'année 2025 est marqué par une légère hausse de 1.6% des dépenses totales de fonctionnement représentant un montant 54 865.60 € par rapport à 2024 :

2024	2025
3 430 294,22 €	3 485 159.82 €

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) passe de 1 010 616.53 € de dépenses en 2024 à 1 052 936.87 € en 2025 présente une hausse de + 4.19 %. Cette hausse s'explique par :

- L'intégration du budget de la Caisse des Ecoles notamment pour le compte 60623 – Alimentation pour un montant de 88 874.32 €
- Une baisse des dépenses de consommables (énergie, combustibles, fournitures voirie, etc.), comptes 606 pour - 67 630.02 €
- Une hausse des dépenses d'entretien et de locations diverses, comptes 61 de + 17 983.50 €
- Une hausse des autres services extérieurs (honoraires, réceptions, fêtes et cérémonie, pub, annonces, etc.), comptes 62 de + 3 268.21 €
- Une baisse des impôts, comptes 63 de – 175.67 €

Le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) passe de 1 788 794.46 € en 2024 à 1 878 214.55 € en 2025, soit une évolution de + 5 %. Cette hausse s'explique par :

- Un recours au personnel du service de remplacement du Centre de Gestion, compte 6218, pour remplacement de 2 agents administratifs (accueil et finances-rh) : + 32 315.25 €
- La facturation du service commun instruction urbanisme, affectée dorénavant au compte 6216 (dans le compte 62876 en N-1, chap.11) : + 9 917.36 €
- Une baisse de la rémunération des agents titulaires, comptes 6411, due aux 2 départs en retraite, aux mises en disponibilité de 2 agents et à un agent en détachement : - 52 451.13 €
- Une augmentation de la rémunération des agents contractuels, comptes 6413, liée aux remplacements des

- agents titulaires partis durant l'année : + 68 297.75 €
- Une baisse des emplois aidés, compte 64168, liée à la fin des contrats aidés sur 2025 et non reconduits : - 23 815.70 €
- Une hausse de la rémunération des apprentis ; compte 6417, liée au recrutement au service espaces verts : +5 450.60 €
- Et enfin à l'augmentation des charges patronales qui suivent l'augmentation des rémunérations, comptes 63 et 64 : + 48 335.71 €

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) passe de 248 554.09 € en 2024 à 260 054.44 € en 2025, soit une hausse de + 4.63 %. Cette hausse s'explique par :

- Une hausse des contributions (Fourrière animale, cotisation Corrèze Ingénierie, Mission locale, Pays d'Art et d'Histoire, etc.), comptes 655... : + 2 466.75 €
- Une hausse de la subvention du CCAS, compte 657363 : + 2 750 €
- Une hausse de la subvention d'équilibre de Territoires, compte 65743 : + 8 000 €
- Une hausse des subventions aux associations, compte 65748 : + 3 912.90 €
- Une légère hausse des indemnités et cotisations des élus, comptes 653 : + 356.75 €
- La hausse des autres charges de gestion courante principalement les redevances informatiques, comptes 65741, 658 : + 6 013.95 €
- La suppression de la subvention de la Caisse des Ecoles, suite à l'intégration au budget de la commune, compte 657364, -12 000 €.

Le chapitre 66 (Charges financières) correspondant au paiement des intérêts d'emprunt passe de 68 245.27 € en 2024 à 53 548.89 € en 2025 soit une baisse de + 21.53 %.

Les recettes

Les recettes totales de fonctionnement de l'année 2025 augmentent de 3.38 % (130 194.32 €) en raison de plusieurs recettes supplémentaires.

2024	2025
3 854 649.21 €	3 984 843.53 €

Le chapitre 013 (Atténuation de charges) passe de 27 708.92 € en 2024 à 29 409.15 € en 2025, soit une augmentation de 6.14 % cela correspond aux remboursements des agents en arrêt maladie.

Le chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes) passe de 189 607.94 € en 2024 à 265 456.16 € en 2025, soit une hausse de 40 %. Cette hausse s'explique par :

- Une baisse des concessions et des RODP, comptes 703, liée à la redevance camping-car park qui n'a pas été transmise par la société et donc non rattachée sur l'exercice 2025 : - 8 208.89 €
- La facturation de la cantine, compte 7066, due à la clôture de la Caisse des Ecoles : + 106 896.66 €
- Une hausse des autres redevances (Tour César, Piscine, garderie, Alsh et Point Jeunesse), comptes 706 : + 7 737.10 €
- La refacturation à la Caisse des Ecoles de la mise à disposition du personnel, compte 70844, liée à la clôture de la Caisse des Ecoles : - 25 245 €

Dépenses de fonctionnement :
Comptes 011-012-014-65-66 3 247 478.75 €

CAF brute 649 953.76 €

Remboursement capital
emprunts : compte 1641 204 582,00 €

CAF nette 445 371.76 €

Le résultat de la section de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 499 683.71 €.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les principales opérations d'investissement réalisées au cours de l'année 2025 portent sur :

- Opération 465 – Sécurité (vidéoprotection) : 62 948.40 €
- Opération 485 – Acquisitions de terrain : 3 529.40 €
- Opération 497 - Achat de matériels et mobiliers (acquisition mobilier réfectoire cantine + armoire froide cantine + mobiliers école, marteau perforateur, tronçonneuse, jardinières, borne canine) : 20 490.33 €
- Opération 506 - Manoir des Tours (menuiseries) : 8 537.00 €
- Opération 510 - PLU : 4 599.90 €
- Opération 517 - Matériel informatique (ordinateurs mairie) : 4 786.60 €
- Opération 550 – Piscine (pompe à chaleur + chauffe-eau) : 25 710.30 €
- Opération 558 – Matériel informatique écoles (3 TBI +3 PC portable) : 11 664.00 €
- Opération 564 – Défense incendie (Bouche incendie) : 3 016.80 €
- Opération 567 – Eclairage public (interrupteurs crépusculaires) : 3 599.28 €
- Opération 573 – Salle culturelle (wifi) : 7 009.60 €
- Opération 574 - Le programme pluriannuel de voirie (avenue du midi, clos Rougier, passage piétons, cimetière, rue Jean Moulin) : 200 042.23 €
- Opération 577 – Cimetières (50 plaques pour stèle jardin du souvenir) : 480 €
- Opération 585 – Site des ardoisières (mise en sécurité + clôture) : 43 262.80 €
- Opération 586 – Enfouissement réseaux (eaux pluviales Saillant) : 25 370.88 €
- Opération 598 - OPAH – RU : 27 666.00 €
- Opération 600 – Bibliothèque - Médiathèque (mobilier) : 920.40 €
- Opération 602 – Tri sélectif (colonnes enterrées SIRTOM) : 22 961.54 €

- Opération 603 – Maison médicale communale (acquisition maison médicale + études préalables) : 104 860.00 €
- Opération 604 – Aménagement du site du Saillant (aire de jeux – MO) : 2 184 €
- Opération 605 – Ecoles Avenue de l'Hôtel de Ville (chaudière + végétalisation cour école+wifi+VMC) : 119 996.13 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2025 s'élève à 1 011 916.87 €. Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 706 815.59 €.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 204 582,00 €.

Les restes à réaliser en dépenses représentent la somme de 283 145.28 €

Les recettes

Les travaux réalisés en 2025 ont été financés par des fonds propres, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et des subventions d'équipement venant des partenaires financiers.

Le FCTVA 2025 qui correspond à la fraction 14.85 % de la TVA remboursée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023, s'élève à 143 170.54 €.

La taxe d'aménagement 2025 est de 8 264.75 €.

Le chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement atteint 291 126.01 €.

Les restes à réaliser en recettes 2025 se montent à 435 796.62 €

Conclusion

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement, qui représente la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire pour un montant de 93 626.25 €. Si l'on ajoute audit résultat, la différence entre les restes à réaliser en recettes 2025 et les restes à réaliser en dépenses 2025, à savoir la somme positive de 152 651.34 €, le besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2026 se monte à 73 836.45 €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2025 est de 499 683.71 €. Conformément à l'instruction M57, le Conseil municipal décidera d'affecter une partie de ce résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2026 pour un montant minimum de 73 836.45 € et de 400 000 € dans le cadre du financement de projets à venir (affectation du résultat de fonctionnement 2025 à l'article 1068).

Il sera reporté à la ligne R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 la somme de 539 314.28 €.